



Académie de Rennes

SNUipp

SPECIAL PEGC

novembre 2009

CONTACTS

Sections départementales

SNUipp

Côtes d'Armor snu22@snuipp.fr

Amédée PERROT

18, rue de Brest

22000 SAINT BRIEUC

Tél : 02 96 61 88 24

Finistère snu29@snuipp.fr

Bernard BOUER

(Secrétaire académique PEGC)

113, route de Pont-L'Abbé

29000 QUIMPER

Tél : 02 98 53 76 77

Permanences :

Lundi après-midi

Mardi après-midi

Jeudi

Ille et Vilaine snu35@snuipp.fr

Brigitte ROYER

9, avenue Chardonnet

35000 RENNES

Tél : 02 99 36 88 43

Morbihan snu56@snuipp.fr

Marie-Odile MARCHAL

2, rue Général Dubail

56100 LORIENT

Tél : 02 97 21 03 41

Permanence:

Mercredi matin

Le gouvernement continue sur le mode des grands discours et des annonces « coups de com' ». Il s'agit d'occuper l'espace médiatique et de focaliser l'opinion sur des solutions en trompe l'oeil.

Le projet de loi de finance pour 2010, actuellement en discussion au Parlement, est porteur de mesures et d'orientations extrêmement néfastes pour la Fonction publique et les services publics.

Il aggrave, en particulier, la politique de suppression d'emplois publics déjà insupportable. Au rythme actuel, ce sont environ 300 000 emplois qui auront été rayés de la carte pour le seul versant de l'Etat de 2003 à 2012, dont 90 % sous l'ère Sarkozy, l'Éducation payant dans ce cadre un lourd tribut.

Les annonces des mesures de revalorisation au dernier Comité Technique Paritaire Ministériel constituent une véritable provocation pour l'ensemble des enseignants. Mais il convient d'ajouter les menaces sur les statuts, sur le paritarisme. Idem pour l'orientation, la mastérisation.

Aujourd'hui, le gouvernement se contente de distiller des « primes » à l'assiduité des élèves de lycée Pro, des portiques et du personnel de sécurité. Il renforce l'idée de « socle commun », à mettre en parallèle avec la possibilité de « tester » l'apprentissage à 15 ans.

Et que dire de ce qui se profile encore à l'horizon avec la réforme des retraites !

**C'est pourquoi la FSU appelle à la grève
le mardi 24 novembre.**

**Manifestations à 11 heures:
Brest (Maison du Peuple)
Quimper (Place de la Résistance)**

Réunions des personnels à 9 Heures (Brest: Maison du Peuple / Quimper: Halles St François) pour débattre des suites à donner à l'action.

(Appel commun FSU 29 - CGT Educ'action 29 -SUD Education 29)

Le SNUipp s'adresse aux Députés

Paris le lundi 10 novembre 2009

Gilles MOINDROT
Secrétaire Général

René MAURIN
Responsable national PEGC

Objet : respect de l'engagement de l'État envers les PEGC

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la situation des Professeurs d'Enseignement Général de Collège et plus particulièrement sur leur fin de carrière.

Les corps académiques PEGC, mis en extinction depuis 1986, comptent aujourd'hui près de 7000 PEGC en activité dont la moyenne d'âge est de 56 ans 3 mois.

Le 11 Mars 1993, le Directeur des Personnels Enseignants du Ministère de l'Éducation nationale adressait à chacun des 65000 PEGC un courrier dans lequel était précisé : « Comme le Ministre l'a annoncé lors de la signature du relevé de conclusions du 8 février, la dernière étape vient d'être franchie, par l'ouverture, dès la rentrée scolaire prochaine, de perspectives de carrière désormais identiques à celles des certifiés et des professeurs d'EPS ».

Seize ans plus tard, force est de constater que cet engagement n'est toujours pas respecté. Selon les statistiques établies par la Direction des Affaires Financières, sur les départs en retraite au cours de l'année 2008 pour ancienneté ou limite d'âge, l'indice terminal 783 (qui est celui de la classe exceptionnelle des PEGC mais aussi de la hors classe des certifiés), concernait 1,18% des PEGC et 53,02% des certifiés.

En 2002, le Ministère de l'Éducation nationale avait engagé avec les organisations syndicales une concertation sur le déroulement de carrière des PEGC. Les syndicats de la FSU avaient alors, pour remédier à cet état de fait, formulé trois propositions concomitantes : accroissement significatif du nombre de promotions de grade PEGC, diminution du nombre d'échelons de la classe exceptionnelle et réduction des durées de passage d'échelon. Ces demandes gardent toute leur pertinence.

Il n'est pas acceptable que la parole gouvernementale ne soit pas tenue.

Certains de l'intérêt que vous porterez à cette situation, nous souhaitons votre intervention auprès du Ministre de l'Éducation Nationale afin que soient définies les modalités ouvrant aux PEGC des perspectives de carrière réellement identiques à celles des certifiés et des professeurs d'EPS.

Nous vous prions de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, à notre considération distinguée.

René MAURIN

Gilles MOINDROT

PS : veuillez trouver ci-joint un dossier explicatif sur la situation actuelle des corps PEGC

Effectifs PEGC au 1er octobre 2009

La situation des corps PEGC sur l'ensemble des académies

- source EPP MEM - 1er octobre 2009 -

SITUATION DES PEGC (en activité) Ensemble des académies

CN		HC		CI Ex	
Échelon	oct-09	Échelon	oct-09	Échelon	oct-09
4	1	1	1	1	5
5	1	2	20	2	555
6	8	3	37	3	4152
7	2	4	130	4	535
8	3	5	579	5	19
9	4	6	847	nc	20
10	8	nc	1	TOTAL	5286
11	20	TOTAL	1615		
nc	7				
TOTAL	54				

AGE MOYEN DES PEGC OCTOBRE 2009

Classe Normale: 56 ans 4 mois Hors Classe: 53 ans 4 mois
Classe Exceptionnelle: 57 ans 2 mois
Tous grades confondus: 56 ans 3 mois

La situation des corps PEGC dans notre académie

- source EPP MEM - 1er octobre 2009 -

SITUATION DES PEGC (en activité) Académie de Rennes

CN		HC		CI Ex	
Échelon	oct-09	Échelon	oct-09	Échelon	oct-09
4	0	1	0	1	0
5	0	2	2	2	21
6	1	3	4	3	136
7	0	4	9	4	7
8	0	5	28	5	0
9	0	6	30	nc	2
10	0	nc	0	TOTAL	166
11	0	TOTAL	73		
nc	0				
TOTAL	1				

Revalorisation

Revalorisation salariale : Un manque d'ambition provocateur !

Communiqué de presse FSU Les Lilas, le 1er octobre 2009

Le Ministre de l'Education nationale vient de proposer aux organisations syndicales d'engager un dialogue sur la gestion des ressources humaines et les rémunérations des enseignants et des personnels de l'éducation. Les propositions avancées pour servir de base à cette discussion - et qui s'inscrivent dans une inacceptable politique de suppressions d'emploi - sont particulièrement limitées au regard des besoins et des attentes, voire contradictoires avec ces attentes et les réalités des besoins liés à l'exercice des métiers.

Ainsi l'augmentation proposée de 100 euros au moins pour les débuts de carrière ne compense même pas l'allongement de la durée de la formation et le retard d'un an du recrutement ; rien n'est prévu pour la masse des enseignants en exercice si ce n'est des mesures relevant du « travailler plus pour gagner plus » et un débouché en fin de carrière dont ni le contour ni les critères ne sont définis.. Quant aux mesures concernant la formation continue, la mobilité ou l'accompagnement personnalisé, elles risquent d'autant plus de se révéler des leurre que la politique de suppression d'emplois est contradictoire avec une vraie réponse aux besoins en ce domaine.

Les autres personnels ne font l'objet d'aucune mesure nouvelle. Rien notamment sur les infirmier-e-s et les assistant-e-s sociaux. Rien sur la précarité !

Si le ministre reconnaît bien la dévalorisation des personnels de l'Education, ses propositions ne sont pas à la mesure du problème.

En réalité elles sont marquées par une politique générale de la Fonction publique qui à la fois réduit l'emploi public, tire vers le bas l'ensemble des rémunérations et promeut l'individualisation fondée sur un pseudo mérite.

Revendications PEGC

Déroulement de carrière des PEGC nous revendiquons

- **L'extension des possibilités d'accès à la classe exceptionnelle** afin d'assurer à tous les PEGC le bénéfice de cette promotion avant leur départ à la retraite, de réduire la durée d'attente dans le 6ème échelon de la hors classe et de parvenir à l'extinction prochaine de ce grade.
- **L'accès aux indices terminaux 741 et 783.**
 - réduction de 5 à 4 du nombre d'échelons de la classe exceptionnelle par la suppression du 2ème.
 - réduction à 3 ans des durées de passage des échelons de la classe exceptionnelle.
- **Le retour concernant les promotions de grade aux règles d'accès nationales fondées essentiellement sur l'ancienneté.**
- **L'extinction effective de la classe normale** aboutissant à des mesures d'assimilation pour les PEGC retraités ayant cessé leur activité avec le grade classe normale.
- **Le rétablissement de la Cessation Progressive d'Activité** selon les modalités antérieures au 1er janvier 2004.

**Ne restez pas isolé(e), rejoignez-nous
et syndiquez-vous au SNUipp-FSU.**

Contactez votre section départementale (voir 1ère page du bulletin)

Mobilisation

Dans le prolongement des revendications de la FSU concernant la nécessité de revalorisation salariale, le SNUipp interpelle les députés au niveau national afin qu'ils interviennent pour faire respecter les engagements de l'Etat envers les PEGC. (voir dossier dans le bulletin « Les PEGC, le collègue » n°55). Les se crétaires académiques relayent cette interpellation au niveau des députés de leur académie.

Nous appelons chaque PEGC à faire de même.

Dans la mesure du possible, adressez-nous copie de votre courrier (voir adresses sections ou mail en page 1)

Dans les départements du Finistère et du Morbihan, les représentants départementaux du SNUIPP avaient déjà alerté les sénateurs et députés de leurs circonscriptions en mai 2009.

Interpellez votre député pour le respect de la parole de l'Etat

Modèle de lettre à reproduire et à adresser au député de votre circonscription
Pour récupérer ce modèle sous word, adressez un mail à: bernard.bouer@orange.fr

Nom, prénom(*)

Adresse personnelle (*)

A Madame ou Monsieur (**)

Député(e) (**) de ou du département (*)

Objet : respect de l'engagement de l'État envers les PEGC

A..... le

Madame la Députée, ou Monsieur le Député, (**)

Professeur d'Enseignement Général de Collège au collège(*) de.....(*) , je souhaite porter à votre connaissance ma situation de carrière.

Agé(e) (**) de (*) ans , je suis actuellement au (*) échelon de la (***) .

Comme la quasi-totalité de mes collègues PEGC, je serai dans l'impossibilité, lors de mon départ en retraite, d'atteindre l'indice terminal (783) de la Classe Exceptionnelle des corps PEGC.

Pourtant le 11 mars 1993, le Directeur des Personnels Enseignants du Ministère de l'Éducation Nationale adressait un courrier à chaque PEGC l'informant de l'ouverture « de perspectives de carrière désormais identiques à celles des certifiés et des professeurs d'EPS ».

Or, seize ans plus tard, cette parole n'a toujours pas été suivie d'effets (à titre d'exemple : pour l'année 2008, 1,18% des PEGC sont partis en retraite avec l'indice terminal 783, alors que 53,02% des certifiés y étaient parvenus).

C'est pourquoi, je sollicite votre intervention auprès du Ministre de l'Éducation Nationale afin que l'engagement du Ministère soit respecté dans les meilleurs délais.

Dans l'espoir que vous accéderez à ma demande, veuillez croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, (**) à ma respectueuse considération.

NOM, Prénom

Signature

(*) à compléter (**) choisir la bonne formulation (***) classe normale, hors classe ou classe exceptionnelle

	Circons	Nom Prénom	Adresse	Ville
Finistère	1ère	Jean Jacques URVOAS	8-10 place de la Tourbie	29000 QUIMPER
	2ème	Patricia ADAM	43 D rue Branda BP 21041	29210 BREST cedex 1
	3ème	Marguerite LAMOUR	6 rue de Kerjolys	29830 PLOUDALMEZEAU
	4ème	Marylise LEBRANCHU	Place Emile Souvestre	29600 MORLAIX
	5ème	Jacques LE GUEN	54 quai de Léon	29800 LANDERNEAU
	6ème	Christian MENARD	2 rue Amiral Bauguen	29150 CHATEAULIN
	7ème	Annick LE LOCH	Résidence Pierre Pichavant, 12 rue du Prat	29120 PONT-L'ABBE
	8ème	Gilbert LE BRIS	18 rue Dumont d'Urville	29900 CONCARNEAU